



V I L L E D E
G E N È V E

Genève, le 29 septembre 2010

Aux représentant-e-s de la presse
et des médias

Communiqué de presse

La Ville fait un geste important en faveur de l'habitat collectif

La Ville de Genève s'engage concrètement en faveur de l'habitat collectif. Le Conseil administratif, sur proposition de Sandrine Salerno, a approuvé la conclusion de trois baux associatifs. C'est la première fois à Genève que cet outil est utilisé. Il a été créé par l'adoption le 18 janvier 2001 de l'art. 26 lettre e de loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) et approuvé dans une version type par le Conseil d'Etat en 2004.

Résultat d'une négociation entre la Ville de Genève et les habitant-e-s, le bail associatif permet à un groupement ou à une association de gérer de manière autonome des appartements et des locaux communs, avec l'accord du propriétaire.

Le premier bail a été conclu avec l'Association « Conseil Général Lissignol » (rue Lissignol 8). Après une rénovation menée avec l'aval des habitants, treize appartements et plusieurs espaces communs seront ainsi gérés collectivement. L'association Conseil Général-Lissignol, issue des milieux squatt, s'engage en 1985 pour l'existence des contrats de prêts à usage afin pérenniser l'habitat collectif. En 1989, l'association signe avec la Ville de Genève la première ébauche de bail associatif de l'histoire genevoise. Actuellement habitée par 22 adultes et 15 enfants, les habitants s'investissent dans la gestion de leur maison et de son entretien. L'engagement de l'association s'étend également au domaine public voisin en remodelant la cour et en intervenant avec d'autres partenaires à la revitalisation de la rue. Elle met à disposition le rez-de-chaussée aux habitants du quartier pour l'organisation d'activités sportives, culturelles, éducatives, culinaires ou festives. Le nouveau bail associatif est révisé, s'adaptant aux conditions actuelles de la GIM. Il confirme et conforte un engagement mutuel entre la Ville de Genève et l'association

Le deuxième bail a été signé avec l'Association « l'Industrie » (rue Industrie 8, 11, 12). Après rénovation, 19 personnes au minimum pourront y habiter.

Enfin, le troisième bail sera prochainement conclu avec l'Association « Action Civique intempestive (ACI) ». Depuis 1989, cette association gère de façon collective, dans le cadre d'un « contrat de confiance » avec la Ville, l'immeuble du 1-3 rue Lissignol, soit 15 appartements de 2 à 6 pièces, une salle de réunion, une arcade et des espaces de création artistique. L'ACI participe également activement à l'entretien et à l'animation de la rue piétonne, l'une des plus conviviales et fleuries du Faubourg de Saint-Gervais. La rénovation de l'immeuble, programmée pour 2012, se fera en partenariat entre la Ville de Genève et l'association dans le but de pérenniser ce mode de vie dont les racines sont ancrées dans les mouvements squatt des années 1980.

Pour toute information complémentaire :

Cédric Waelti, DFL, 022.418.22.52

Roberto Broggin (Conseil général Lissignol) ; 079.382.91.32 ; www.lissignol.ch.

Marc Berman (Action Civique Intempestive) ; 078.628.14.43 ; www.lissignol.ch.